

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life
Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Rapport de gestion 2008





Sommaire

Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

2 Avant-propos du président

4 Rapport annuel de la gérante

4 Administration de la fondation

5 Marche des affaires

8 Informations sur le marché

9 Evolution des marchés financiers

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

12 Bilan

14 Compte d'exploitation

17 Annexe aux comptes annuels 2008

17 I Bases et organisation

18 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

18 III Mode de réalisation de l'objectif

18 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

19 V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

23 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

26 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

27 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

28 IX Autres informations relatives à la situation financière

28 X Événements survenus après la clôture du bilan

29 Rapport de l'organe de contrôle

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

30 Bilan

32 Compte d'exploitation

34 Annexe aux comptes annuels 2008

34 I Bases et organisation

35 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

35 III Mode de réalisation de l'objectif

35 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

35 V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

35 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

37 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

37 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

37 IX Autres informations relatives à la situation financière

37 X Événements survenus après la clôture du bilan

39 Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

L'année 2008 a été mouvementée. Les marchés financiers ont été ébranlés jusque dans leurs fondements. Dans le monde entier, des banques se sont trouvées en difficulté; certaines ont même dû être nationalisées ou secourues à grand renfort de capitaux. La Suisse n'a pas été épargnée par la crise financière. La prévoyance professionnelle, en particulier, a souffert du marasme. 2008 aura été la pire année pour les institutions de prévoyance depuis l'introduction en 1985 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. La crise sur les marchés des capitaux se répercute directement sur le degré de couverture des œuvres de prévoyance. De nombreux indicateurs laissent en outre présager que les marchés mettront du temps à se rétablir.

Dans de telles situations, il convient de rester calme et de garder à l'esprit la pérennité de la prévoyance professionnelle. Toutefois ceci est plus facile à dire qu'à faire. Lorsque les cours de la bourse s'effondrent, comme ce fut le cas au cours des derniers mois, un climat de nervosité s'installe. Il est alors essentiel que les conseillers en prévoyance ainsi que les entreprises assurées se réunissent pour analyser les différents scénarios possibles, comme celui du découvert. Quelles sont alors les mesures d'assainissement à prendre? Rien ne sert de prendre de décisions hâtives. Il est recommandé de réfléchir en temps utile aux mesures à prendre pour sa propre œuvre de prévoyance.

Dans nombre d'entre elles, la question se pose de savoir si le choix d'une solution semi-autonome était judicieux. Ceux qui ont pris leurs précautions en matière de prévoyance durant les «bonnes» années boursières ont accumulé des réserves et seront par conséquent à même de traverser la tourmente. C'est justement en phase de recul des cours boursiers et en raison de la pérennité de la prévoyance que l'on devrait mûrement réfléchir à la possibilité de passer à une solution de prévoyance garantie à 100%. Cela reviendrait non seulement à inscrire les pertes dans les livres de comptabilité mais aussi à les réaliser effectivement. Comme c'est souvent le cas, le maître mot demeure la confiance. Il faut reprendre confiance mais avec encore plus de prudence qu'aujourd'hui.

En 2009 également, le thème de la prévoyance sera au centre de l'intérêt public. En raison de la conjoncture économique actuelle, le Conseil fédéral a décidé de baisser le taux d'intérêt minimal LPP au 1^{er} janvier 2009 et de le faire passer de 2,75% à 2%. Le Parlement a quant à lui adopté une baisse du taux de conversion à 6,4% avec effet en 2011. Si un référendum à l'encontre de cette décision est engagé, nous pourrions malgré tout y voir un signal positif pour la pérennité de la prévoyance professionnelle.

Je suis convaincu d'une chose: avec leurs solutions de prévoyance et une gestion des affaires compétente, les œuvres de prévoyance affiliées pourront à tout moment répondre aux nouvelles exigences.

HANS DE CAPITANI | Président du conseil de fondation



Hans de Capitani

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hans de Capitani', written in a cursive style.

Rapport annuel de la gérante

Administration de la fondation

SÉANCES DU CONSEIL DE FONDATION | En mai 2008, le conseil de fondation s'est réuni en séance ordinaire pour approuver les comptes annuels. En raison notamment de la crise sur les marchés des capitaux, une séance extraordinaire a été organisée en novembre. Les effets de cette crise se sont fait lourdement ressentir au niveau des degrés de couverture des œuvres de prévoyance affiliées à la fondation. Fin 2008, environ la moitié d'entre elles présentait un découvert. Une partie importante de la séance de novembre a par conséquent été consacrée à la prise d'éventuelles mesures d'assainissement.

Marche des affaires

CHOIX DU TAUX DE CONVERSION | Au 1^{er} janvier 2008, les clients de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life ont été tenus de fixer le taux de conversion devant être appliqué à l'avenir. Deux possibilités se sont offertes à eux: maintenir un taux de conversion différencié et verser des rentes de vieillesse plus élevées ou appliquer pour la première fois un taux de conversion unitaire et utiliser les éventuels revenus en faveur de toutes les personnes assurées au sein de l'œuvre de prévoyance. Selon le modèle choisi, le montant de la réserve de taux de conversion nécessaire est plus ou moins élevé dans le bilan. Les clients ont eu pour la première fois la possibilité d'avoir – en plus des réserves de fluctuation et des fonds libres – un troisième poste «Réserve», à savoir la réserve de taux de conversion. Contrairement aux réserves de fluctuation et aux fonds libres, la réserve de taux de conversion fait partie des fonds liés de l'œuvre de prévoyance.

En 2008 également, le choix du taux de conversion est resté un thème phare. Dans certaines commissions de gestion, la question de savoir s'il fallait maintenir des rentes de vieillesse élevées ou rémunérer à un taux supérieur les avoirs de vieillesse de toutes les personnes assurées a de nouveau fait l'objet de grands débats. Dans certains cas, cela a entraîné un changement du modèle pour 2009. D'une façon générale, le choix du taux de conversion devrait être durable et suivre la ligne de conduite de la commission de gestion à ce sujet.

REMANIEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLACEMENTS | Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, le règlement relatif aux placements a dû être remanié suite à la révision de l'OPP2 au 1^{er} janvier 2009. Les adaptations principales sont les suivantes:

- soumission des responsables des placements au code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle;
- simplification des dispositions relatives aux placements alternatifs;
- énumération des critères dont il faut tenir compte pour le choix de la stratégie de placement;
- articles complémentaires relatifs à la gouvernance d'entreprise, au Controlling et à l'établissement de rapports.

Un exemplaire de la nouvelle version, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, a été envoyé à l'ensemble de la clientèle.

SPÉCIALISATION DES CONSEILLERS | Désormais, seuls les conseillers disposant des connaissances nécessaires sur les fondations semi-autonomes seront habilités à vendre, puis à assurer le suivi, des produits liés à des titres «Prisma Invest». C'est pourquoi nous avons organisé plusieurs formations d'une journée sur les produits liés à des titres et sur le thème des placements. Une grande partie de la formation était consacrée au thème de la discussion du bilan, sachant que l'une des principales tâches d'un conseiller est d'aborder une fois par an la situation financière avec le client. A cet effet, le collaborateur doit bien maîtriser le sujet, de manière à pouvoir offrir au client une valeur ajoutée substantielle ainsi que la sécurité nécessaire; et ce en particulier lorsque les marchés financiers sont en difficulté.

MESURES D'ASSAINISSEMENT | En raison de la crise financière, des comptes intermédiaires ont été établis au 30 septembre 2008 pour toutes les œuvres de prévoyance assurées. A cette date, environ 25% des œuvres de prévoyance présentaient un découvert. En raison des perspectives plutôt sombres sur les marchés des capitaux, des mesures d'assainissement ont dû être élaborées en vue des entretiens avec les clients. Ces mesures peuvent être regroupées dans les catégories suivantes:

- versement compensatoire de la part de l'employeur (en une fois ou en plusieurs tranches): possible à tout moment;
- constitution de réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation: possible à tout moment. La réserve de cotisations de l'employeur reste bloquée jusqu'à ce que le découvert soit comblé;
- passage du taux de conversion différencié au taux de conversion unitaire: possible à tout moment et conseillé en particulier si personne ne prend sa retraite au cours des prochaines années;
- garantie donnée par la fondation patronale: possible à tout moment;
- rémunération plus faible, voire nulle, de l'avoire de vieillesse surobligatoire: possible chaque année au 31 décembre et conseillé, voire obligatoire, si le degré de couverture tombe en dessous de 90%;
- cotisations d'assainissement versées par les employeurs et les employés: conseillé, voire nécessaire, si le degré de couverture tombe en dessous de 90%; cette mesure permet de redresser au plus vite le degré de couverture mais constitue aussi la mesure qui a le plus de répercussions sur les personnes assurées.

ELECTIONS AU CONSEIL DE FONDATION | Le conseil de fondation en fonction, composé paritairement, a été élu le 1^{er} juillet 2005 pour un mandat de quatre ans. Lors de sa séance du 27 novembre 2008, le conseil de fondation en place a décidé du déroulement des futures élections et chargé la gérante de leur organisation. Le nouveau conseil de fondation, dont le mandat commencera le 1^{er} juillet 2009, sera composé de quatre représentants des salariés et de quatre représentants des employeurs. Les représentants des salariés sont désormais divisés en deux catégories: salariés avec fonction de cadre et salariés sans fonction de cadre. Fin 2008, la direction s'est par conséquent mise à la recherche de candidats disposant des qualifications requises pour assumer un mandat de membre du conseil de fondation et prêts à exercer ce poste à responsabilité. La majorité des membres du conseil de fondation actuels se sont représentés pour un nouveau mandat. Fin 2008, le conseil de fondation en fonction a fait une proposition pour la composition du nouveau conseil de fondation (y compris les membres suppléants). Aucun candidat supplémentaire ne s'étant présenté, les membres et les suppléants proposés par le conseil de fondation sont considérés comme tacitement élus conformément au règlement des élections.

MIGRATION VERS LE NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE | Le développement du nouveau système informatique de Swiss Life propre à l'assurance collective est réorganisé. Par conséquent, il a été décidé de transférer, en 2009, tous les contrats des œuvres de prévoyance affiliées vers une nouvelle plateforme informatique. Les préparatifs ont battu leur plein au cours du deuxième semestre 2008. Pour la clientèle, la migration s'est traduite par l'octroi d'un nouveau numéro de contrat. Ce nouveau système informatique présente de nombreux avantages: la plateforme gère déjà plus de 30 000 contrats, s'avère stable depuis plusieurs années, et n'a plus de secrets pour les conseillers en prévoyance.

DANIELA BRÄM | Gérante



Daniela Bräm

Informations sur le marché

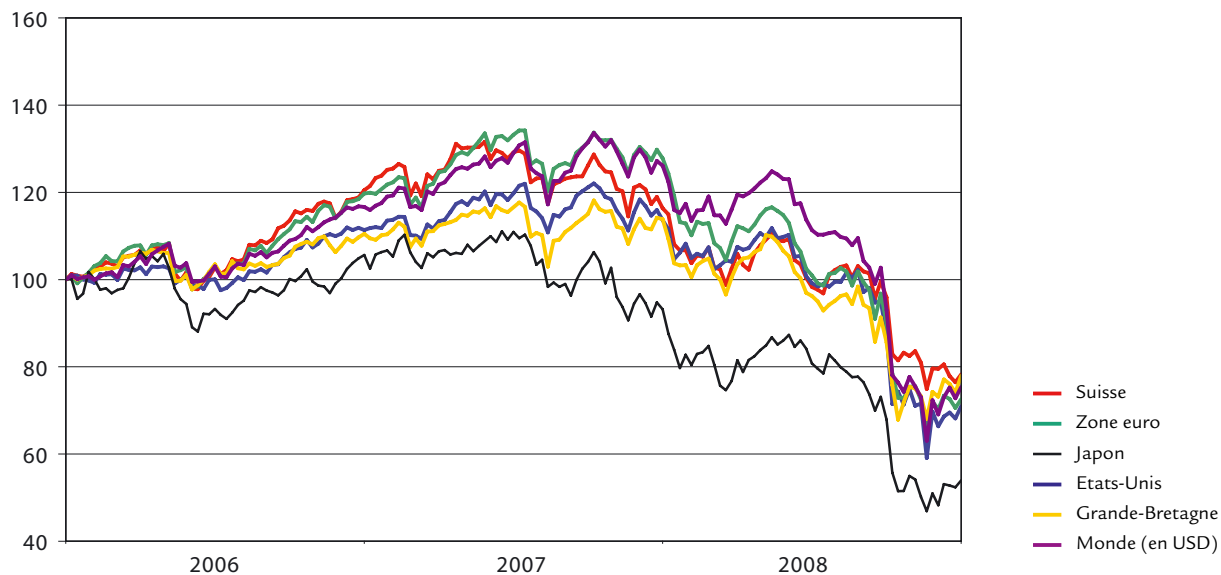
CONTEXTE ÉCONOMIQUE | Début 2008, on pensait encore que la crise bancaire qui couvait depuis la mi-2007 n'aurait qu'une incidence modérée sur l'économie réelle. Des voix certes plus nombreuses se sont élevées à cette époque afin de prédire une récession aux Etats-Unis pour le premier semestre 2008. Le consensus général a néanmoins estimé que les autres régions profitant de la demande des marchés émergents pourraient continuer à tabler sur une solide croissance. Lorsque de premiers signes de stabilisation éventuelle du marché interbancaire se sont manifestés au cours du premier trimestre, la discussion s'est reportée des craintes de récession sur une possible spirale inflationniste. Le potentiel de risques de la crise financière a semblé endigué après le sauvetage de la banque d'investissement Bear Stearns orchestré par la Réserve fédérale américaine. Au deuxième trimestre, l'attention des observateurs du marché s'est une nouvelle fois focalisée sur les chiffres de l'inflation qui enregistraient une hausse rapide depuis octobre 2007. L'inflation annuelle au niveau des consommateurs s'est en effet établie en milieu d'année à des valeurs qui n'avaient plus été observées depuis longtemps en de nombreux endroits. Ainsi, le taux d'inflation de 3,1% observé en Suisse en juillet 2008 est-il le plus élevé depuis 15 ans. Durant le même mois, l'inflation aux Etats-Unis est ressortie à 5,6% contre 4,0% dans l'Union économique et monétaire.

Cette hausse des prix était cependant presque entièrement due à l'envolée des prix des matières premières telles que l'énergie et les denrées alimentaires, qui semblait inexorable à l'époque. L'effet à deux temps redouté sous la forme d'une tension sur les salaires ne s'est pas produit. Il s'est avéré au cours du deuxième semestre 2008 que la mauvaise discussion avait été menée au mauvais moment durant l'été, conduisant les responsables des banques centrales et surtout des hedge funds à prendre de mauvaises décisions.

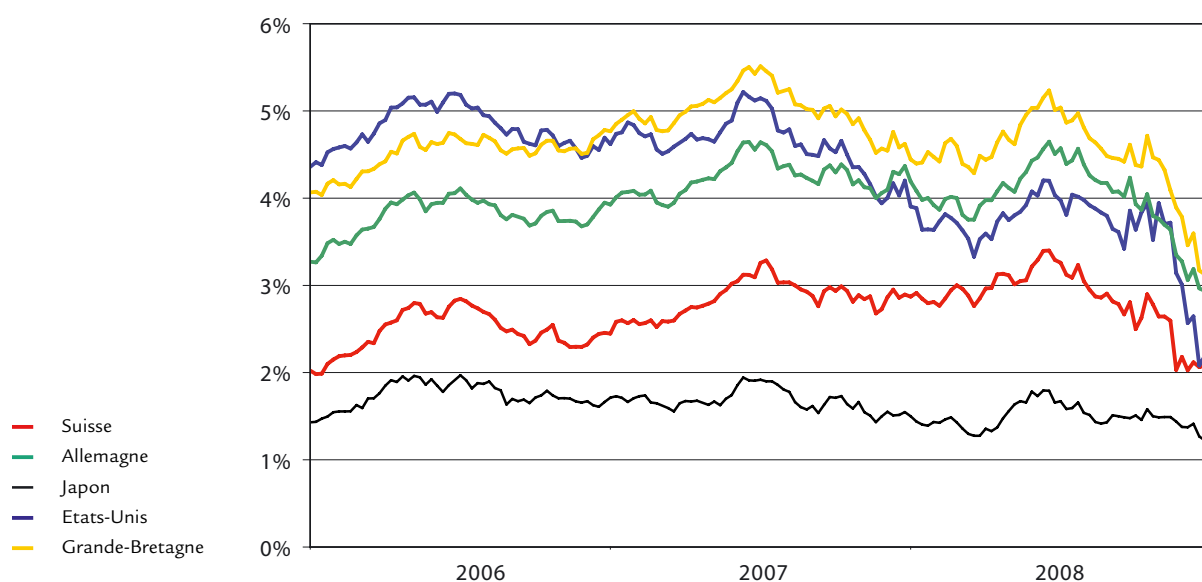
Une quatrième vague de la crise financière sous la forme d'une nouvelle perte de confiance dans le négoce des banques d'affaires entre elles a permis le recentrage sur les priorités réelles dès septembre. Suite à la faillite de la maison de tradition Lehman Brothers et aux mesures de soutien quasi quotidiennes aux banques et assurances fragilisées décidées par les gouvernements et les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique, la propagation à l'économie réelle était dès lors inévitable, malgré la baisse des prix de l'énergie. Pratiquement au même moment, les entreprises de toutes les grandes économies ont massivement réduit les investissements d'équipement et les plans de recrutement dès le mois d'octobre. Un violent effondrement de la demande d'exportations s'est produit en Suisse et dans les pays voisins d'Europe, mais aussi au Japon. En fin d'année, le recul de la demande a également mis en lumière la situation financière déplorable des constructeurs automobiles américains, d'où le nouvel appel aux aides publiques. Dans ces conditions, les indicateurs d'enquête sur la situation des entreprises du secteur manufacturier sont tombés à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis longtemps. A la fin de l'année dernière, il ne faisait plus aucun doute que les économies des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, du Japon et d'une grande partie de l'Europe continentale étaient simultanément plongées en récession. Ainsi rattrapée par ces nouvelles réalités économiques, l'inflation est retombée à des valeurs moins élevées en décembre 2008. Dernièrement en Suisse, elle était de nouveau inférieure à 1%, à l'aune de l'indice suisse des prix à la consommation.

Evolution des marchés financiers

ACTIONS | L'année 2008 a été l'une des plus mauvaises depuis les années 1930 pour les marchés mondiaux des actions. En Suisse, le Swiss Performance Index a reculé de 34,0% sur l'année, aucun secteur n'ayant échappé à la correction. Un vent de panique avec des fluctuations quotidiennes de plus de 5% a notamment soufflé sur les marchés financiers après l'effondrement de Lehman Brothers. Une mise en perspective historique aide à mieux comprendre les récents événements qui ont affecté les marchés des actions: Il est particulièrement frappant de constater que six des dix plus fortes variations journalières sur le marché américain des actions depuis 1950 se sont produites au dernier trimestre 2008. Au plus tard après l'effondrement des cotations des matières premières à partir de juillet, les indices des marchés émergents n'ont plus été en mesure de se dissocier des places boursières établies. Les investisseurs institutionnels et plus particulièrement les hedge funds ont liquidé leurs positions en actions à grande échelle et ont affiché une totale aversion au risque jusqu'en fin d'année.

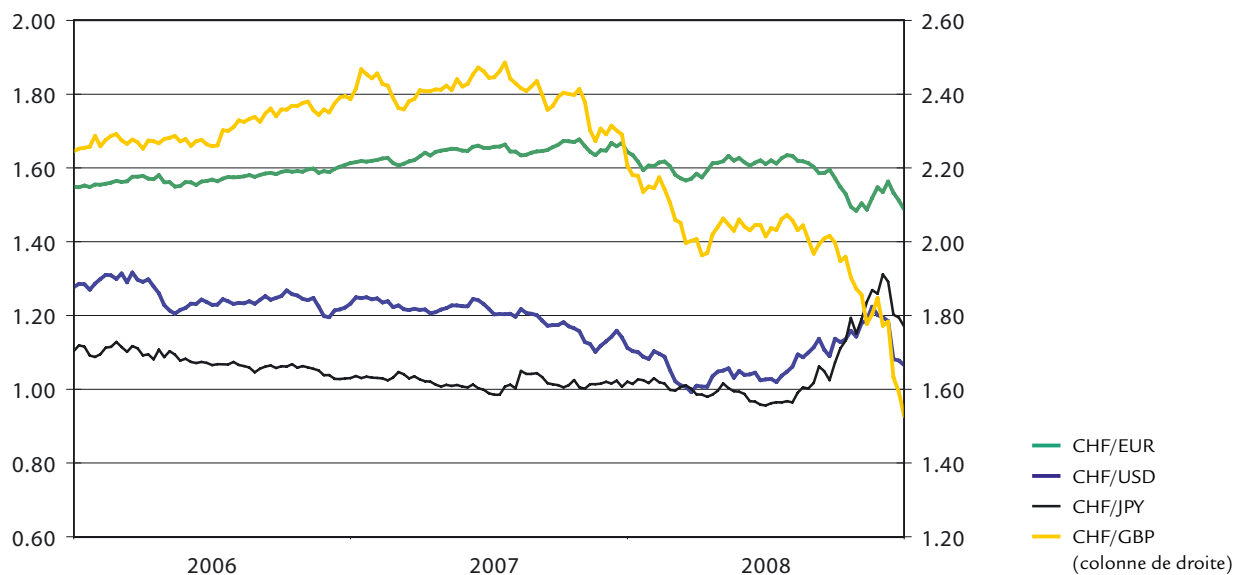


TAUX D'INTÉRÊTS | L'évolution des taux d'intérêt a en définitive été marquée par la crise du crédit et les interventions des grandes banques centrales nécessaires afin d'assurer la pérennité des marchés financiers. La Banque nationale suisse a à son tour décidé de baisser sensiblement ses taux d'intérêt au quatrième trimestre. Aux Etats-Unis, au Japon et en Suisse, les taux directeurs des différentes banques centrales étaient proches de zéro à la fin de l'année. La fuite continue des investisseurs vers des valeurs sans risque explique la baisse massive des taux d'intérêt des emprunts d'Etat dans une comparaison annuelle. Les rendements des emprunts d'Etat à dix ans ont en revanche progressé au premier semestre, compte tenu des craintes liées à une nouvelle hausse de l'inflation, atteignant passagèrement leur plus haut depuis 2002. Suite à l'effondrement des prix sur les marchés des matières premières et aux dégagements frénétiques sur les marchés des actions, la situation a toutefois changé au deuxième semestre. Jusqu'à la fin de l'année, le rendement des obligations à 10 ans de la Confédération a reculé de 140 points de base par rapport à son plus haut atteint le 13 juin.



MONNAIES | La faiblesse persistante du billet vert a marqué le premier semestre. Conséquence directe des abaissements de taux décidés par la Réserve fédérale, elle s'expliquait aussi en grande partie par la hausse des prix du pétrole à l'époque. Avec la baisse du prix du pétrole et la certitude dès septembre que la crise financière affecterait également l'économie réelle en Europe et en Asie, le dollar s'est à nouveau éloigné de ses plus bas précédents.

En fin d'année, les caractéristiques les plus marquantes des marchés étaient la surévaluation du yen japonais et la faiblesse de la livre sterling sur laquelle un investisseur ayant le franc suisse comme monnaie de compte réalisait une économie d'environ un tiers par rapport au début de l'année 2008.



Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Bilan au 31 décembre		
En CHF	31.12.2008	31.12.2007
Annexe		
Actif		
Liquidités	144 568 591	252 609 402
Créances envers les assurés	261 121	91 763
Créances envers les banques et les assurances	6 835 700	6 835 842
Autres créances	513 352	414 839
Créances envers les sociétés de l'employeur	5 310 614	9 210 940
Prêt à des employeurs	1 420 000	1 513 250
Total liquidités, créances et prêts	158 909 378	270 676 037
Titres	VI.1	965 277 700
Total titres		965 277 700
		1 185 466 436
Total placements		1 124 187 078
		1 456 142 473
Compte de régularisation actif	VII.1	15 772 185
Total compte de régularisation actif		15 772 185
		14 853 609
Total actifs		1 139 959 263
		1 470 996 081

Bilan au 31 décembre			
En CHF		31.12.2008	31.12.2007
	Annexe		
Passif			
Prestations de libre passage et rentes		8 249 770	207 143 026
Banques et assurances		489 370	-
Autres dettes		2 269 997	2 155 127
Total dettes		11 009 138	209 298 153
Compte de régularisation passif	VII.1	1 509 001	298 123
Total compte de régularisation passif		1 509 001	298 123
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation d'utilisation	V.7	25 240 618	30 521 624
Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation	V.7	3 719 325	3 000
Total réserve de contributions de l'employeur		28 959 943	30 524 624
Provisions non techniques		51 686	3 970 678
Total provisions non techniques		51 686	3 970 678
Capital de prévoyance assurés actifs	V.2	938 817 303	892 566 961
Provisions techniques	VII.2 / VII.3	137 605 101	137 609 107
Total capital de prévoyance et provisions techniques		1 076 422 403	1 030 176 068
Réserve de fluctuation de valeur	VI.2	21 062 182	100 576 214
Total réserve de fluctuation de valeur		21 062 182	100 576 214
Capital de la fondation		107 739	106 316
Fonds libres de l'oeuvre de prévoyance	V.8	29 520 595	97 450 031
Découvert de l'oeuvre de prévoyance	V.9	-28 683 423	-1 404 126
Total capital de la fondation, fonds libres et découvert		944 910	96 152 221
Excédent de charges / Excédent de produits		- ¹	-
Total passifs		1 139 959 263	1 470 996 081

¹ à la suite de l'utilisation du résultat, inclus la constitution d'éventuels fonds libres, v. compte économique

Compte d'exploitation		
En CHF	2008	2007
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations des salariés	42 631 228	50 552 187
Cotisations de l'employeurs	57 215 873	67 388 564
Cotisations de tiers	667 592	3 151 641
Total cotisations	100 514 692	121 092 393
Primes uniques et rachats	7 889 242	6 452 254
Cotisations d'assainissement de l'employeur	65 480	224 289
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés	41 795	6 388 478
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	4 101 996	3 512 063
Apports dans la réserve du taux de conversion	343 588	207 552
Subsides du fonds de garantie	261 759	287 552
Total cotisations et apports ordinaires et autres ¹	113 218 553	138 164 581
Prestations d'entrée		
Apports uniques de libre passage	69 053 688	87 191 080
Remboursements prélèvements anticipés pour la propriété du logement / divorce	1 653 908	862 586
Total des prestations d'entrée ²	70 707 596	88 053 665
Approvisionnement relatif aux prestations et versements anticipés ^{3 (1+2)}	183 926 149	226 218 246
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-19 012 725	-17 995 948
Rentes de survivants	-2 688 495	-2 701 945
Rentes d'invalidité	-6 459 057	-7 151 139
Prestations en capital à la retraite	-40 055 643	-56 207 074
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-3 849 979	-1 464 904
Total prestations réglementaires ⁴	-72 065 899	-85 521 010
Prestations extra-réglementaires ⁵	-	-
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-78 840 782	-412 523 488
Versements anticipés EPL / divorce	-8 900 287	-10 498 726
Total des prestations de sortie ⁶	-87 741 069	-423 022 213
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés ^{7 (4+5+6)}	-159 806 968	-508 543 223

Compte d'exploitation		
En CHF	2008	2007
	Annexe	
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution capitaux de prévoyance assurés	130 923 460	481 664 991
Constitution capitaux de prévoyance assurés	-154 083 870	-183 180 801
Dissolution de provisions techniques	4 047 980	17 376 972
Constitution de provisions techniques	-5 487 086	-29 646 873
Rémunération du capital épargne	-23 089 932	-25 085 468
Dissolution de réserve de contributions de l'employeur	5 739 303	5 326 824
Constitution de réserve de contributions de l'employeur	-9 841 299	-8 838 887
Total dissolution/augmentation de capitaux ⁸	-51 791 444	257 616 757
Produits de prestations d'assurance		
Prestations d'assurance	37 005 038	39 712 758
Parts aux bénéfices des assurances	5 115 235	3 899 945
Total des produits de prestations d'assurance ⁹	42 120 272	43 612 703
Charges d'assurance		
Libération paiement cotisation primes d'épargne	-3 116 845	-3 826 893
Libération paiement cotisation primes de risque	-495 067	-561 543
Primes de renchérissement	-818 552	-961 896
Primes de risque	-20 916 817	-28 352 562 ¹
Prestations du fonds de rencherissement	-146 345	-1 232 611
Primes pour frais de gestion	-4 923 725	-6 277 727
Apports uniques à l'assurance	-3 138 384	-6 865 056
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance	-	-
Cotisations au fonds de garantie	-584 872	-1 215 455
Total des charges d'assurance ¹⁰	-34 140 607	-49 293 742
Résultat net de l'activité d'assurance ^{11 (3+7+8+9+10)} VII.4	-19 692 598	-30 389 259
(Total des apports, des dépenses, dissolution/constitution de capitaux, des produits et charges d'assurance)		
Produits patrimoniaux des liquidités et prêts		
Produits des liquidités et compte courant	2 963 311	3 106 645
Intérêts sur créances compte courant employeurs	32 518	46 897
Intérêts sur prêts à employeur	139	278
Produits des titres		
Résultat net des titres	15 148 936	20 962 862
Résultat réalisé sur les titres	-23 726 678	-2 977 492
Bénéfice comptable sur les titres	-121 756 185	-21 987 968
Produits des immeubles		
Résultat immobilier	53 083	44 119
Total produits de la fortune ¹²	-127 284 876	-804 660

¹ Inclus primes pour frais de gestion

Compte d'exploitation		
En CHF	2008	2007
Charges de la fortune liées aux dettes		
Charges d'intérêts pour autres dettes	-2 120 055	-2 132 664
Charges d'intérêts pour dettes envers les banques et les assurances	-678 943	-713 455
Charges d'intérêts réserve de contributions de l'employeur	-56 269	-427 117
Total des charges de la fortune liées aux dettes ¹³	-2 855 267	-3 273 236
Frais d'administration des placements ¹⁴	-1 135 623	-1 023 770
Total résultat net des placements ^{15 (12+13+14)}	-131 275 766	-5 101 666
Constitution/dissolution de provisions non techniques		
Dissolution de provisions non techniques	2 524 275	14 545 159
Constitution de provisions non techniques	-	-
Total constitution/dissolution de provisions non techniques ¹⁶	2 524 275	14 545 159
Autres produits		
Produits de prestations fournies	7 050	6 200
Autres produits	87 751	-71 397
Total autres produits ¹⁷	94 801	-65 197
Frais d'administration		
Frais d'administration	-363 398	-387 600
Total des frais d'administration ¹⁹	-363 398	-387 600
Résultat net des autres produits/frais ^{20 (16+17+19)}	2 255 677	14 092 362
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs ^{21 (11+15+20)}	-148 712 687	-21 398 562
Dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeurs		
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	81 775 230	57 778 618
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs	-7 311 528	-52 686 292
Total de la dissolution/constitution des réserves de fluctuation de valeurs ²²	74 463 702	5 092 325
Excédent de produits constitution fonds libres / découvert ^{23 (21+22)}	-74 248 985	-16 306 237
Dissolution / constitution fonds libres / découvert		
Dissolution fonds libres	78 397 425	70 671 857
Constitution fonds libres	-31 513 329	-54 468 183
Diminution découvert	-53 294	-234 154
Augmentation découvert	27 418 183	336 718
Total dissolution / constitution fonds libres / découvert ²⁴	74 248 985	16 306 237
Excédent de charges / Excédent de produits ^{25 (23+24)}	0	0

Annexe aux comptes annuels 2008

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT | La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens de l'art. 80 ss CC. En application du règlement et des plans de prévoyance, elle protège les personnes assurées et leurs survivants des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation réalise la prévoyance professionnelle pour les entreprises affiliées au moyen d'un plan d'assurance de base qui prévoit les prestations minimales prescrites par la LPP ainsi que des prestations surobligatoires.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE | Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est enregistrée conformément aux prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement C1 000 037) et est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENT | Cette fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Sammelstiftung BVG der SBG», puis a été renommée en «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» le 1^{er} novembre 1998. L'acte de fondation actuel date du 27 janvier 2005 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Les règlements destinés aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE | La composition du conseil de fondation est paritaire, conformément aux prescriptions de la LPP, et cette parité est également réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance. En s'affiliant à la fondation collective, les entreprises assurées s'engagent à respecter les obligations légales. Le conseil de fondation est exclusivement constitué de représentants des entreprises affiliées.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

DURÉE DU MANDAT | Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2009

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Hans de Capitani, Rüschlikon ZH, président, Wache AG, Zurich
Ursula Bachmann, Gockhausen ZH, Canon (Suisse) SA, Dietlikon
Marc Hunziker, Adlikon ZH, Ineltro SA, Regensdorf
Michel Selogni, Biasca TI, Tenconi SA, Airolo

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Esther Sax, Bubendorf BL, vice-présidente, Chemoforma AG, Augst
Ruth Leiser, Uster ZH, Bamert AG, Uster
Kurt Rotzinger, Untersiggenthal AG, Umbricht AG, Turgi
Alain Guillet, Farvagny, Schweizerischer Verband für Pferdesport, Berne

DROIT DE SIGNATURE | Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE | Daniela Bräm, Swiss Life, Zurich

SIÈGE DE LA FONDATION | General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERTS EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE | LCP Libera SA, Zurich

ORGANE DE CONTRÔLE | Ernst & Young SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE | Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS | Au 31 décembre 2008, 212 contrats d'affiliation étaient en vigueur et actifs (contre 212 l'année précédente), 65 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence et 4 conclus.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2008
Nombre de membres actifs	10 950
Nombre des bénéficiaires de rente	2 088
Nombre total de membres	13 038
<i>Moyenne de membres actifs par oeuvre de prévoyance</i>	70,5
<i>Nombre d'oeuvres de prévoyance</i>	185

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans tous les cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life sont des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

La présentation des comptes de la fondation a été largement remaniée pour tenir compte des dispositions en matière de transparence prescrites par la 1^{re} révision de la LPP. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

GENERALITÉS | Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. Les actions détenues par les œuvres de prévoyance de Swiss Life Holding sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2008, qui est de 72,40 francs (contre 283 francs au 31 décembre 2007).

MONNAIES ÉTRANGÈRES | La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

TITRES | Les titres sont évalués à la valeur du marché.

RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS | La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de la stratégie de placement qu'elle applique.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES | Les risques décès et invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 EVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE

En CHF	2008	2007
Etat du capital de prévoyance au 01.01.	892 566 961	1 165 965 682
<i>Cotisations d'épargne des salariés / employeur</i>	72 603 134	81 133 111
<i>Versements uniques et somme des cotisations employés</i>	7 669 996	6 119 067
<i>Versements uniques et somme des cotisations employeurs</i>	219 247	333 188
<i>Apports uniques de libre passage</i>	51 489 638	75 783 366
<i>Revenu du transfert des avoirs de vieillesse</i>	17 564 050	11 407 713
<i>Remboursements prélèvements anticipés pour la propriété du logement</i>	935 321	435 867
<i>Remboursements prélèvements anticipés pour le divorce</i>	718 587	426 718
<i>Allocation du fonds de garantie (financement de la prime d'épargne)</i>	261 759	287 552
<i>Constitution capital d'épargne des mesures spéciales</i>	-	1 041 218
<i>Constitution capital d'épargne des fonds libres</i>	2 633 774	6 225 697
<i>Rémunération du capital épargne</i>	22 278 472	24 250 877
<i>Escompte</i>	811 460	834 591
Total des augmentations	177 185 437	208 278 966
<i>Prestations de libre passage en cas de sortie</i>	-60 439 709	-79 974 093
<i>Prestations de libre passage lors de l'annulation du contrat</i>	-18 401 073	-332 549 395
<i>Prestations en capital à la retraite</i>	-40 055 643	-56 207 074
<i>Prestations en capital en cas de décès</i>	-3 138 384	-2 448 401
<i>Versements anticipés EPL</i>	-7 055 960	-8 000 419
<i>Versements anticipés divorce</i>	-1 844 327	-2 498 306
Total des diminutions	-130 935 096	-481 677 688
Etat du capital de prévoyance au 31.12.	938 817 303	892 566 961

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 ÉVOLUTION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE LPP

En CHF	2008	2007
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	549 854 577	530 933 784

V.4 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE | L'expert a contrôlé la fondation pour la dernière fois le 29 septembre 2008 (vérification au sens de l'art. 53 al. 2 LPP). Cet examen a consisté à vérifier:

- si les dispositions réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- si l'institution de prévoyance offre à tout moment la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- que des contrats d'assurance vie adéquats ont été conclus entre l'institution de prévoyance et Swiss Life pour tous les contrats d'affiliation des employeurs affiliés afin de couvrir les prestations réglementaires pour les risques décès et invalidité.

V.5 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL | C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt technique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2008, au taux d'intérêt minimal LPP de 2,75% (2007: 2,5%). Les avoirs de vieillesse surobligatoires ont été rémunérés, en 2007 et en 2008, au taux de 2,25%. Le tarif d'assurance vie collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2008.

V.6 DEGRÉ DE COUVERTURE | Le degré de couverture – compte tenu des réserves de contribution de l'employeur avec renonciation à l'utilisation – traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

Nombre oeuvre de prévoyance	2008	2007
Degré de couverture inférieur que 80 %	2	-
Degré de couverture entre 80 % und 84 %	5	-
Degré de couverture entre 88 % und 89 %	23	-
Degré de couverture entre 90 % und 94 %	35	-
Degré de couverture entre 95 % und 99 %	36	8
Degré de couverture entre 100 % et 110 %	50	85
Degré de couverture entre 111 % et 120 %	14	55
Degré de couverture entre 121 % et 130 %	10	22
Degré de couverture plus élevé que 130 %	10	42
Totale nombre oeuvres de prévoyance	185	212

V.7 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF	2008	2007
RCE sans renonciation d'utilisation	30 521 624	29 626 883
RCE avec renonciation d'utilisation	3 000	332 137
Etat réserve de contribution de l'employeur au 01.01.	30 524 624	29 959 020
Versement de l'employeur au profit de la RCE	4 101 996	3 512 063
Charges d'intérêts de la RCE	56 269	427 117
Revenu suite à reprise de capitaux (Cotisations de l'employeur)	8 178	976 624
Total des augmentations	4 166 443	4 915 804
Réduction pour paiement des primes	-1 179 707	-1 385 647
Diminution due à résiliation de contrat	-2 871 370	-2 466 452
Utilisation pour augmentation des prestations	-	-296 475
Diminution en faveur de la sous-couverture	-18 928	-201 625
Diminution en faveur des fonds libres	-1 661 120	-
Diminution en faveur de la réserve de fluctuation	-	-1
Total des diminutions	-5 731 125	-4 350 200
RCE sans renonciation d'utilisation	25 240 618	30 521 624
RCE avec renonciation d'utilisation	3 719 325	3 000
Etat réserve de contribution de l'employeur au 31.12.	28 959 943	30 524 624

V.8 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF	2008	2007
Etat des fonds libres au 01.01.	97 450 031	124 348 766
RCE: Diminution en faveur des fonds libres	1 661 120	-
Mesure spéciales: diminution au profit des fonds libres	-	11 840 981
Réserves de fluctuation de valeurs: utilisation au profit des fonds libres	5 996 412	20 963 533
Réserve de taux de conversion: utilisation au profit des fonds libres	1 083 545	-
Contribution de l'employeur aux fonds libres	667 592	3 151 641
Revenu suite à reprise de capitaux (fonds libres)	41 795	6 388 478
Constitution de fonds libres au moyen de prestations d'assurance	677 336	740 828
Attribution aux fonds libres - clôture des comptes	340 188	687 662
Total des augmentations	10 467 988	43 773 122
Constitution avoir de vieillesse au moyen des fonds libres	-2 633 774	-6 225 697
Diminution pour paiement cotisations	-1 125 763	-259 789
Diminution due à une résiliation de contrat	-24 492 470	-20 705 067
Diminution pour augmentation prestations	-2 603 046	-5 845 063
Diminution en faveur de la réserve de fluctuation	-1 130 415	-7 202 029
Utilisation en faveur de la réserve du taux de conversion	-434 724	-9 487 627
Dissolution des fonds libres - clôture des comptes	-45 977 232	-20 946 584
Total des diminutions	-78 397 425	-70 671 857
Etat des fonds libres au 31.12.	29 520 595	97 450 031

RCE = Réserve de contributions de l'employeur

V.9 EVOLUTION DU DÉCOUVERT

En CHF	2008	2007
Etat de la sous-couverture au 01.01	1 404 126	1 605 660
<i>Revenu moindre - Clôture annuelle</i>	27 418 183	336 718
Total des augmentations	27 418 183	336 718
<i>Cotisations d'assainissement employeur</i>	-	-134 427
<i>RCE: Diminution en faveur du découvert</i>	-18 928	-201 625
<i>MS : diminution au profit de la sous-couverture</i>	-	-5 027
<i>Versements</i>	-	-89 862
<i>Diminutions due à une résiliation de contrat</i>	-66 664	-97 445
<i>Versement pour financer la sous-couverture - clôture des comptes</i>	-53 294	-9 865
Total des diminutions	-138 886	-538 252
Etat de la sous-couverture au 31.12.	28 683 423	1 404 126

MS = Mesures spéciales; RCE = Réserve de contributions de l'employeur

V.10 RÉSULTAT 2007, EXCÉDENT LIÉ AUX RISQUES ET AUX FRAIS | Pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, une comptabilité séparée est tenue. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (pourcentage minimum de reversement des excédents) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des excédents doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces excédents sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (par exemple les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents. Les parts d'excédent accumulées dans le fonds d'excédents sont attribuées annuellement aux œuvres de prévoyance. La somme totale ainsi octroyée ne doit pas dépasser les deux tiers du fonds d'excédents par an.

Swiss Life a également subi les contrecoups de la crise financière qui touche le monde entier. En raison des effets négatifs de celle-ci sur presque toutes les catégories de placement, le compte d'exploitation des activités de prévoyance professionnelle affiche un résultat négatif, et le taux de rétrocession est donc supérieur à 100%. Dans ce contexte et sur la base des dispositions légales, Swiss Life se voit dans l'impossibilité de verser une participation aux excédents pour l'année 2008. Le fonds d'excédents, qui se chiffre à 207 millions de francs, est maintenu tel quel. Le détail du décompte des excédents figure dans le rapport annuel et est communiqué individuellement à chaque œuvre de prévoyance.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS DANS LE BILAN DE LA FONDATION

PLACEMENTS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | La fondation gère séparément les placements des œuvres de prévoyance. Pour la gestion de la fortune, elle a signé des contrats avec des banques et fondations de placement suisses renommées. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2. Si leur situation financière le permet, les œuvres de prévoyance peuvent mettre à profit de plus vastes possibilités de placement.

PLACEMENTS DE LA FONDATION | Les capitaux de la fondation, qui sont pour l'essentiel ceux du fonds de compensation du renchérissement, sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

EVALUATION DES TITRES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN | Les titres sont évalués à la valeur du marché.

LIMITES DES PLACEMENTS SELON L'ART. 54 SS OPP 2 | Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS | Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif.

Extrait dépôt titres au 31 décembre			
Catégorie de placement	31.12.2008	Actuel	31.12.2007
	en CHF	en %	en CHF
Actions Swiss Life ¹	207 788	0,02%	854 094
Fondation de placement Swiss Life			
Obligations suisses en CHF	48 398 379		57 993 630
Obligations étrangères en CHF	18 313 328		16 771 214
Obligations en monnaies étrangères Global	8 078 437		10 082 017
Actions suisses	11 755 249		19 128 091
Actions étrangères	11 386 691		19 221 305
LPP-Mix 15	48 848 542		51 999 017
LPP-Mix 25	169 263 561		194 083 219
LPP-Mix 35	43 363 990		63 074 203
LPP-Mix 45	51 039 083		47 410 946
Total fondation de placement Swiss Life ²	410 447 260	42,52%	479 763 642
Fondation de placement UBS			
Placements monétaires CHF	7 173 935		7 458 210
Obligations suisses en CHF	36 331 387		50 655 827
Obligations suisses en CHF indexé	5 162 360		9 088 978
Obligations étrangères en CHF	3 581 185		4 986 978
Obligations en EUR	3 573 404		5 437 874
Obligations en monnaies étrangères Global	3 572 315		8 518 573
Obligations en monnaies étrangères Global (en CHF hedged)	2 198 984		3 537 143
Actions suisses	10 007 914		12 249 558
Actions suisses indexé	4 950 763		2 594 866
Global Equities (ex CH)	11 235 267		15 663 850
Global Equities (ex CH) Passive	7 475 857		4 469 274
Immoparts Suisse	3 354 051		1 799 674
Global Real Estate Securities	733 432		661 507
LPP Revenu	8 625 863		13 426 162
LPP Croissance	253 783 452		347 658 520
LPP Maxima	26 672 491		32 669 941
Total fondation de placement UBS ³	388 432 658	40,24%	520 876 935
Fonds immobilier UBS SIMA ⁴	692 385	0,07%	1 460 643

Catégorie de placement	31.12.2008	Actuel	31.12.2007
	en CHF	en %	en CHF
Fondation de placement Credit Suisse			
Obligations suisses en CHF	9 895 263		9 708 150
Obligations suisses en CHF short term	-		431 892
Inflation-linked Bonds CHF	1 545 114		-
Obligations en monnaies étrangères Global	258 732		-
Obligations en EUR	854 246		578 945
Obligations GBP	72 769		109 325
Actions suisses	3 924 654		1 819 331
Small and Mid Cap Switzerland	201 018		487 884
Euro-Index	716 303		872 510
US-Index	1 738 984		1 214 563
Nippon-Index	293 650		212 604
Actions Emerging Markets	287 847		635 504
Hypothèques Suisse	4 295 480		4 091 640
Real Estate Switzerland	4 894 683		3 999 303
Real Estate Switzerland Dynamic	-		184 905
Real Estate Switzerland Pooled Investments	158 027		-
Private Equity	118 622		-
Hedge Fund CHF	1 415 952		-
Mixta-LPP 25	52 344 686		71 142 577
Mixta-LPP 35	63 474 841		71 640 110
Mixta-LPP 45	6 366 091		8 249 413
Total fondation de placement CREDIT SUISSE ⁵	152 856 959	15,84%	175 378 656
Fondation de placement Swisssanto LPP Universal ⁶	6 461 400	0,67%	7 132 466
Reichmuth & Co Reichmuth Alpin ⁷	6 179 250	0,64%	-
Total placements collectifs ^{8 (2+3+4+5+6+7)}	965 069 912		1 184 612 342
Total titres ^{9 (1+8)}	965 277 700	100,00%	1 185 466 436

VI.2 EVOLUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

En CHF	2008	2007
Etat des réserves de fluctuation de valeurs au 01.01.	100 576 214	145 506 977
<i>Versement de l'employeur au profit des réserves de fluctuation de valeurs</i>	65 480	-
<i>RCE: Diminution en faveur des réserves de fluctuation de valeurs</i>	-	1
<i>FL: Diminution en faveur des réserves de fluctuation de valeurs</i>	1 130 415	7 202 029
<i>Réserve au taux conversion: Utilisation en faveur des réserves de fluctuation de valeurs</i>	766 450	-
<i>Dissolution de la provision en faveur des réserves de fluctuations de valeurs</i>	292 058	-
<i>Revenu suite à reprise de capitaux (Réserves de fluctuation de valeurs)</i>	3 397	2 822 913
<i>Versement des réserves de fluctuation de valeurs – clôture des comptes</i>	-	-
Total des augmentations	2 257 801	10 024 942
<i>Diminution due à une résiliation de contrat</i>	-393 340	-3 056 441
<i>Diminution pour augmentation prestations</i>	-19 816	-635 547
<i>Diminution au profit des fonds libres</i>	-5 996 412	-20 963 533
<i>Utilisation en faveur de la réserve du taux de conversion</i>	-833 082	-2 898 972
<i>Diminution pour provisions</i>	-	-22 308 887
<i>Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs – clôture des comptes</i>	-74 529 183	-5 092 325
Total des diminutions	-81 771 833	-54 955 705
Etat des réserves de fluctuation de valeurs au 31.12.	21 062 182	100 576 214

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN | Le poste Compte de régularisation actif comprend les produits accumulés des placements collectifs, qui n'ont pas encore été distribués ou capitalisés.

Le poste Compte de régularisation passif comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

VII.2 ÉVOLUTION DES MESURES SPÉCIALES

En CHF	2008	2007
Etat des mesures spéciales au 01.01.	-	14 507 392
<i>Revenu suite à reprise de capitaux (mesures spéciales)</i>	-	409 504
Total des augmentations	-	409 504
<i>Constitution avoir de vieillesse provenant des mesures spéciales</i>	-	-1 041 218
<i>Diminution pour paiement cotisations</i>	-	-17 765
<i>Diminution due à une résiliation de contrat</i>	-	-1 431 477
<i>Diminution pour augmentation prestations</i>	-	-580 429
<i>Diminution au profit du découvert</i>	-	-5 027
<i>Diminution au profit des fonds libres</i>	-	-11 840 981
Total des diminutions	-	-14 916 896
Etat des mesures spéciales au 31.12.	-	-

VII.3 EVOLUTION DES PROVISIONS POUR LES DIFFERENCES DE TAUX DE CONVERSION

en CHF	2008	2007
Etat des réserves du taux de conversion au 01.01.	12 627 979	-
<i>Versement de l'employeur au différence</i>	343 588	207 552
<i>FL: Diminution en faveur de la réserve taux de conversion</i>	434 724	9 487 627
<i>Réserves de fluctuation: utilisation au profit de la réserve du taux de conversion</i>	833 082	2 898 972
<i>Attribution à la réserve du taux de conversion</i>	-	33 828
Total des augmentations	1 611 393	12 627 979
<i>Réserve au taux conversion: Diminution pour le financement de la réserve au taux conversion</i>	-1 567 067	-
<i>Réserve taux conversion: diminution due à une résiliation de contrat</i>	-484 573	-
<i>Réserve taux conversion: utilisation au profit des fonds libres</i>	-1 083 545	-
<i>Réserve taux conversion: utilisation en faveur de la réserve de fluctuation</i>	-766 450	-
Total des diminutions	-3 901 635	-
Etat des réserves du taux de conversion au 31.12.	10 337 738	12 627 979

FL = Fonds libres;

VII.4 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION | Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total des capitaux de prévoyance et des réserves de cotisations constitués, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

VII.5 COÛTS | La fondation n'emploie pas de personnel. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life. La fondation verse à cet effet des Management Fees définies par contrat. La part des frais de marketing et de publicité imputable à la fondation n'est donc pas identifiable.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance demande à toutes les fondations collectives de publier la réglementation contractuelle concernant les rétrocessions. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a réglé cet aspect comme suit au point 5, «Rémunération de la gérante», du contrat de gérance conclu avec Swiss Life le 14 décembre 2005:

La fondation indemnise la gérante pour les frais occasionnés en lui attribuant les frais de gestion contenus dans les cotisations de risque des contrats d'assurance collective et dans le règlement, et par le biais de rétrocessions. En outre, les indemnités prévues dans le «Règlement relatif aux frais de placement et de gestion» reviennent de plein droit à la gérante.

Le conseil de fondation connaît le montant des rétrocessions.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX.1 DECOUVERT 2008 | En 2008, le découvert a augmenté pour la première fois depuis 2002, où il avait atteint son niveau le plus haut, soit 69,215 millions de francs.

Nombre de contrats d'affiliation avec découvert au 31 décembre 2007	23
Nombre de contrats d'affiliation avec découvert au 31 décembre 2008	120
Découvert en milliers de francs au 31 décembre 2007	1 404
Découvert en milliers de francs au 31 décembre 2008	28 683

X Evénements survenus après la clôture du bilan

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est actuellement confrontée à une action en justice engagée par des œuvres de prévoyance anciennement affiliées, qui font valoir des prétentions supplémentaires. Le règlement de cette plainte est en cours et la date du jugement n'est pas encore connue.

Zurich, le 1^{er} avril 2009

Swiss Life

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

HANS DE CAPITANI | Président

DANIELA BRÄM | Gérante

Rapport de l'organe de contrôle



Ernst & Young SA
Bleicherweg 21
CH-8002 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 42 70
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 8 mai 2009

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Bruno Christen
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Andreas Imbach
Expert-réviseur agréé

Annexe
- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Membre de la Chambre fiduciaire

**Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle
Swiss Life**

Bilan au 31 décembre		
En CHF	31.12.2008	31.12.2007
Actif		
Liquidités	149 885	711 392
Autres créances	1 898	6 847
Prêt à des employeurs	150 000	400 000
Total liquidités, créances et prêts	301 783	1 118 239
Titres	13 315 148	16 026 267
Total titres	13 315 148	16 026 267
Total placements	13 616 931	17 144 506
Compte de régularisation actif	502 484	478 264
Total actifs	14 119 415	17 622 770

Bilan au 31 décembre		
En CHF	31.12.2008	31.12.2007
Passif		
Banques et assurances	58 812	-
Autres dettes	-	-
Total dettes	58 812	-
Compte de régularisation passif	-	26 966
Total compte de régularisation passif	-	26 966
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation d'utilisation	13 555 981	17 092 860
Total réserve de contributions de l'employeur	13 555 981	17 092 860
Provisions non techniques	5 766	4 581
Total provisions non techniques	5 766	4 581
Provisions techniques	455 034	455 034
Total capital de prévoyance et provisions techniques	455 034	455 034
Capital de la fondation	43 822	43 328
Total capital de la fondation, fonds libres et découvert	43 822	43 328
Excédent de charges / Excédent de produits	-	-
Total passifs	14 119 415	17 622 770

Compte de resultat		
En CHF	2008	2007
Cotisations et apports ordinaires et autres		
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	1 294 609	3 807 574
Total cotisations et apports ordinaires et autres	1 294 609	3 807 574
Approvisionnement relatif aux prestations et versements anticipés	1 294 609	3 807 574
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-9 000	-7 200
Total prestations réglementaires	-9 000	-7 200
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-9 000	-7 200
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution de provisions techniques	-	14 400
Constitution de provisions techniques	-	-7 200
Dissolution de réserve de contributions de l'employeur	4 831 488	882 072
Constitution de réserve de contributions de l'employeur	-4 034 129	-4 610 048
Total dissolution/constitution de capitaux	797 358	-3 720 777
Résultat net de l'activité d'assurance	2 082 967	79 597
Produits des liquidités et prêts		
Produits des liquidités et compte courant	7 787	14 303
Intérêts sur prêt à l'employeur	608	14 250
Produits des titres	8 250	
Résultat net des titres	337 389	114 825
Résultat réalisé sur les titres	-174 097	5 990
Bénéfice comptable sur les titres	-2 225 627	-192 305
Total produits de la fortune	-2 045 690	-42 937

Compte d'exploitation		
En CHF	2008	2007
Charges de la fortune liées aux dettes		
Charges d'intérêts pour autres dettes	-2 355	-4 802
Charges d'intérêts pour dettes envers les banques et les assurances	-	-5
Total des charges de la fortune liées aux dettes	-2 355	-4 807
Frais d'administration des placements	-31 992	-27 145
Résultat net des placements	-2 080 037	-74 888
Constitution/dissolution de provisions non techniques		
Constitution de provisions non techniques	-1 185	-2 772
Dissolution de provisions non techniques	-	-
Total constitution/dissolution de provisions non techniques	-1 185	-2 772
Autres produits		
Produits des prestations fournies	-	-
Total autres produits	-	-
Autres frais	-	-
Frais d'administration		
Frais d'administration	-1 746	-1 937
Total des frais d'administration	-1 746	-1 937
Résultat net des autres produits/frais	-2 930	-4 709
Excédent de charges / Excédent de produits	-	-

Annexe aux comptes annuels 2008

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT | La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC. La fondation organise le financement de la prévoyance en faveur du personnel des entreprises qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation permet aux entreprises affiliées de gérer les réserves de contribution des employeurs et de prendre des mesures de prévoyance étendues et facultatives.

I.2 ENREGISTREMENT LPP | La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS | La fondation de financement a été instaurée sous la forme juridique d'une fondation par acte authentique en date du 9 janvier 1987.

Les règlements destinés aux entreprises affiliées sont établis sur une base individuelle.

I.4 ORGANE DE GESTION/DROIT DE SIGNATURE | La fondation est gérée par des collaboratrices et collaborateurs de Swiss Life qui, en règle générale, ne travaillent que pour la fondation, sur la base d'un contrat de gérance. Les locaux et les infrastructures techniques sont également mis à disposition par Swiss Life.

Il existe des agences à Zurich et Lugano.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Andreas Zingg, président du conseil de fondation, directeur, Swiss Life, Zurich

Daniela Bräm, gérante, vice-directrice, Swiss Life, Zurich

Hans-Peter Conrad, directeur, Swiss Life, Zurich

DROIT DE SIGNATURE | Le président, la gérante ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE | Daniela Bräm, Swiss Life, Zurich

SIÈGE DE LA FONDATION | General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich

I.5 ORGANE DE CONTRÔLE, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

ORGANE DE CONTRÔLE | Ernst & Young SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE | Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 CONTRATS D'AFFILIATION | Au 31 décembre 2008, 18 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 18 l'année précédente), 2 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence et 7 conclus.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

La fondation de financement ne gère ni membres actifs ni bénéficiaires de rentes.

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

La présentation des comptes de la fondation a été largement remaniée pour tenir compte des dispositions en matière de transparence prescrites par la 1^{re} révision de la LPP. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

GENERALITÉS | Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

MONNAIES ÉTRANGÈRES | La fondation ne détient pas d'actifs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

TITRES | Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

L'objectif de la fondation de financement consiste exclusivement à placer les réserves de contribution des employeurs. Aucun risque actuariel n'est à couvrir, et aucun degré de couverture n'est mentionné car la fondation n'a pas d'engagements actuariels.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS DANS LE BILAN DE LA FONDATION

PLACEMENTS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | La fondation gère séparément les placements des œuvres de prévoyance. Pour la gestion de la fortune, elle a signé des contrats avec des banques et fondations de placement suisses renommées. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2.

PLACEMENTS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | Les capitaux de la fondation sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

EVALUATION DES TITRES À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN | Les titres sont évalués à la valeur du marché.

LIMITES DES PLACEMENTS SELON L'ART. 54 SS OPP 2 | Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS | Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif.

Extrait dépôt titres au 31 décembre			
Catégorie de placement	31.12.2008	Actuel	31.12.2007
	en CHF	en %	en CHF
Placements collectifs			
Fondation de placement Swiss Life			
LPP-Mix 25	5 077 269		6 832 167
LPP-Mix 35	6 380 035		6 489 884
LPP-Mix 45	1 857 844		2 704 216
Total fondation de placement Swiss Life	13 315 148		16 026 267
Total placements collectifs	13 315 148	100,00%	16 026 267
Total titres	13 315 148	100,00%	16 026 267

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Aucun autre poste du bilan et du compte d'exploitation ne nécessite des explications.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Les fonds de la fondation patronale de financement sont investis auprès de la Fondation de placement Swiss Life. La fondation patronale de financement ne perçoit aucune rétrocession de la part de la Fondation de placement Swiss Life.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe aucune autre information relative à la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 1^{er} avril 2009

Swiss Life

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

ANDREAS ZINGG | Président

DANIELA BRÄM | Gérante



Rapport de l'organe de contrôle



Ernst & Young SA
Bleicherweg 21
CH-8002 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 42 70
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich

Zurich, le 8 mai 2009

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Ernst & Young SA
Bruno Christen
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Andreas Imbach
Expert-réviseur agréé

Annexe
- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Membre de la Chambre fiduciaire

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en allemand, en français et en italien. En cas de divergence entre le texte original allemand et les traductions française et italienne, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR | Swiss Life, Zurich

PHOTOS | Caspar Martig, Wabern

PRODUCTION | Management Digital Data AG, Schlieren, Zurich

IMPRESSION | NZZ Fretz AG, Schlieren, Zurich

© Swiss Life, 2009

Contact | Pour de plus amples informations:

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich

www.swisslife.ch